

**LE 3 DÉCEMBRE 2007**

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 3 décembre 2007 à 20h20, à laquelle sont présents:

Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

3660-031207 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Aucune

**RAPPORTS**

- . C.C.U.
  - . Rapport des permis novembre 2007
- . Rapport financier de novembre 2007
- . Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

3661-031207 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2007**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 2007.

3662-031207 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 701773 à 701821	1 032 249,77 \$
. Numéros 701822 à 701865	136 064,75 \$
. Journal des annulations	(585,41 \$)
. Journal des annulations	(5 000,00 \$)

3663-031207 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements #899, 900, 649, 670, 808, 823 et 1064;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 756 000,00 \$; datée du 27 décembre 2007;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,47700	564 000 \$	3,90000%	2008	4.56605%
		591 000 \$	3,90000%	2009	
		583 000 \$	4,00000%	2010	
		611 000 \$	4,10000%	2011	
		5 407 000 \$	4,20000%	2012	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,30400	564 000 \$	4,00000%	2008	4.57675%
		591 000 \$	4,00000%	2009	
		583 000 \$	4,00000%	2010	
		611 000 \$	4,10000%	2011	
		5 407 000 \$	4,15000%	2012	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.-	98,42900	564 000 \$	4,05000%	2008	4.73500%
R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc.		591 000 \$	4,10000%	2009	
		583 000 \$	4,20000%	2010	
		611 000 \$	4,25000%	2011	
		5 407 000 \$	4,35000%	2012	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 756 000 \$ de la Ville de Beaupré soit adjugée à la Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent

détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

### 3664-031207 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 756 000,00 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

-	Règlement 899	80 300 \$
-	Règlement 900	3 397 700 \$
-	Règlement 649	24 200 \$
-	Règlement 670	65 900 \$
-	Règlement 808	14 900 \$
-	Règlement 823	59 000 \$
-	Règlement 1064	4 114 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 756 000,00 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 27 décembre 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne**  
9751 boulevard Ste-Anne  
Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec  
G0A 3C0

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi

sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

3665-031207 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 756 000,00 \$, effectué en vertu des règlements numéros 899, 900, 649, 670, 808, 823 et 1064, la Ville de Beaupré doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 27 décembre 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 899, 900 et 1064; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

3666-031207 **ENTENTE BIBLIOTHÈQUE AVEC ST-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer une nouvelle entente avec la Municipalité de Saint-Joachim relativement à l'utilisation de la bibliothèque municipale pour les années 2008-2009 et 2010. La Municipalité de Saint-Joachim devra payer les montants énumérés ci-dessous :

2008 :	3,00 \$
2009 :	3,25 \$
2010 :	3,50 \$

3667-031207 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1083**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1083 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour : ajouter un panneau d'arrêt obligatoire à l'endroit suivant : sur la rue de la Falaise, en direction sud-ouest, à l'intersection de la rue de la Seigneurie.* »

**ADOPTION RÈGLEMENT NO 1085**

REPORTÉ

3668-031207 **MAISON DES JEUNES – AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de verser à la Maison des Jeunes la somme de 6 000 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2008.

3669-031207 **ST-VINCENT DE PAUL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de

verser la somme de 200,00 \$ à titre d'aide financière.

3670-031207 **BPR – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES D'INGÉNIERIE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1064)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #13021653 au montant de 54 810,99 \$ à la firme « BPR » dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable le tout à même le règlement d'emprunt 1064.

3671-031207 **STUDIO LS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une publicité format carte d'affaires au montant de 50,00 \$ à titre de commandite.

3672-031207 **DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

Attendu que la ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

Attendu qu'il est nécessaire pour la ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que la Ville de Beaupré délègue à la Ville de Montmagny les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de la Gaspésie-Bas St-Laurent, Côte-Nord et du Lac St-Jean et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc., agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

**PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

.           Aucune

3673-031207 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe